

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001124734		1ere Gachée: 07:50 (1)		Date: 17/12/2025		ROG261125105910		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410125		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03.88.18.67.82		Véhicule:		M88 8x4 ROUXEL TOR	
chantier: 012504		ADEQUASOL		6 RUE DES PLATANES 0787123988 67120		M88		TORTILLARD	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		température:	
08:39								vitesse du vent:	
								validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe	
NJB353A350D		BPS				XD3		Chlorure	
								CL 0,40	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				0		C35/45			
appellation commerciale C35/45 XD3 S3 Dm20 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE				SPHRE 7200				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:									
demandeur:									
signature:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1